

CORRIGE N°1

LEGISLATION PROFESSIONNELLE (30 points)

Question 1 : Définir la pharmacie d'officine dans le cadre de son monopole

(4 points)

La Pharmacie d'officine est l'établissement affecté à la dispensation * des médicaments, des produits et objets du **monopole**, à l'exécution des préparations officinales ou magistrales, ainsi qu'à la vente de marchandises figurant sur une liste déterminée par arrêté ministériel. (exemples pour le monopole :

- médicaments destinés à l'usage de la médecine humaine ;
- objets et pansements ;
- tous articles présentés comme conformes à la Pharmacopée,
- insecticides et acaricides destinés à être appliqués sur l'homme,
- produits destinés à l'entretien ou à l'application des lentilles oculaires de contact,
- produits et réactifs conditionnés en vue de la vente au public destinés au diagnostic médical ou à celui de la grossesse,
- plantes médicinales inscrites à la pharmacopée
- etc

(exemples de marchandises dont la vente est autorisée à l'officine :

- produits à usage vétérinaire
- produits cosmétiques
- etc.....)

* le terme « délivrance » est correct, on peut l'accepter

Question 2 : Préciser les règles de délivrance s'appliquant au médicament d'exception : ZOPHREN *(Ondansétron) (Liste I) (6 points)

1) Vérifier la recevabilité de l'ordonnance

C'est une ordonnance spécifique pour les médicaments d'exception, P.I.H, à 4 volets, dûment remplie par le médecin prescripteur. Elle est nécessaire pour la dispensation de ce médicament.

2) Le pharmacien doit :

- Inscrire le numéro d'inscription à l'ordonnancier,
- Inscrire les quantités délivrées (nombre de boîtes)
- Il indique la date d'exécution de l'ordonnance
- Il appose le timbre de l'officine sur les 4 volets
- Il vérifie notamment :
 - la qualification ou le titre du médecin
 - les mentions exigées par l'AMM
 - la durée de validité de la PIH

CODE EPREUVE : XXXXXX		EXAMEN : BP	SPECIALITE : Préparateur en pharmacie	
SESSION 2005	CORRIGE BAREME	EPREUVE : U40	LEGISLATION ET GESTION PROFESSIONNELLES	Calculatrice autorisée :
Durée : 2H30		Coefficient :4	N° sujet : U40FP1-2005	Page : 1 / 0

Question 3 Responsabilités professionnelles

Question 3 – 1 : Quelles responsabilités un préparateur en pharmacie est-il susceptible d'engager dans l'exercice de son métier ? (1 point)

- Sa responsabilité pénale
- Eventuellement et indirectement la responsabilité pénale du pharmacien par rapport au préparateur

Question 3 – 2 : Quelles sont les personnes habilitées à délivrer les médicaments à l'officine ? (1 point)

- Le pharmacien
 - Le préparateur en pharmacie diplômé
 - L'étudiant en pharmacie ayant validé la 3^{ème} année d'étude
- } sous la surveillance effective du pharmacien

Question 4 : Expliquer la différence qui existe entre livraison et dispensation ou délivrance de médicaments à domicile

Livraison à domicile ou portages directs : (2 points)

- médicaments sous paquet scellé, livraison par un transporteur + conseils et explications inclus dans le paquet ;
- livraison immédiate, directement au patient + parfaite conservation.

Dispensation ou délivrance à domicile : (2 points)

- le pharmacien ou le préparateur breveté dispense au domicile du patient, des médicaments ;
- cette dispensation est permise quand le patient est dans l'impossibilité de se déplacer. Parfaite conservation.

Question 5 : L'AFSSAPS

5 – 1 Donner la signification de ce sigle (1 point)
Agence Française de Sécurité Sanitaire et des Produits de Santé

5 – 2 : Citer 4 principaux rôles de l'AFSSAPS (2 points)
4 rôles parmi les suivants :

- Délivrance des AMM
- Préparation de la pharmacopée européenne
- Système de vigilance (ex : messages d'alerte pharmaco vigilance)
- Contrôle de la publicité
- Mesures de santé publique générales
- Expertise sur la qualité des produits

Question 6 : Préciser la réglementation s'appliquant au SUBUTEX® (buprémorphine) (5 points)

- Médicament Liste I suivant les règles de délivrance des stupéfiants
- Prescription sur ordonnance sécurisée correctement rédigée (copie conservée 3 ans)

- Durée de prescription : 28 jours maximum (si mention expressément écrite par le médecin)
- Délivrance fractionnée de 7 jours maximum
- Inscriptions réglementaires sur l'ordonnance, (quantités délivrées. Numéro d'ordonnancier. date de délivrance timbre de l'officine) l'ordonnancier et le conditionnement

Question 7 – La préparation de gélules est une préparation magistrale.

7 – 1 Indiquer la définition de la préparation magistrale (selon le Code de la Santé Publique). (3 points)

On entend par préparation magistrale tout médicament préparé extemporanément à l'officine, à partir d'une prescription médicale et destiné à un malade déterminé.

- inscription obligatoire à l'ordonnancier (toutes préparations, listées ou hors listes)
- inscriptions sur l'ordonnance et le conditionnement

7 – 2 Indiquer l'obligation réglementaire lors de la délivrance de cette préparation (1,5 point)

Question 8 – Dans la préparation figure de la codéïne : préciser la règle de détention de la codéïne en nature à l'officine. (1,5 point)

Les substances, préparations ou spécialités classées comme stupéfiants doivent être rangées et stockées dans des armoires ou locaux fermés à clef et munis de systèmes d'alarme ou d'alerte.

GESTION PROFESSIONNELLE (30 points)

**Question 1 : Donner la signification des sigles suivants (2 points)
(0,5 point x 4)**

E.B.E. : Excédent Brut d'Exploitation

S.A.R.L. : Société A Responsabilité Limitée

E.U.R.L. : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée

S.E.L. : Société d'Exercice Libéral

Question 2 : Citer les taux de TVA applicables en officine, en précisant pour chacun d'eux les produits concernés (4 points)

- 2,1% (0,5pt) pour les médicaments (spécialités,...) remboursés (0,5pt) ou non remboursés agréés (0,5pt)
- 5,5% (0,5pt) pour les médicaments (spécialités,...) non remboursés (0,5pt) et pour les produits diététiques (0,5pt)
- 19,6% (0,5pt) pour les produits de parapharmacie (0,5pt)

Question 3 : Vous avez réceptionné la commande des laboratoires BIO-DERMA (7 points)

Calculer à partir de la facture page suivante tous les éléments de prix nécessaires à la saisie des entrées en stock. Le taux de marque sur ces produits est de 40% par rapport au prix d'achat réel unitaire. Compléter le tableau d'analyse de la facture mis à votre disposition (annexe 1).

Voir ANNEXE page 5

Question 4 : Lors d'une réception de commande à l'officine, comment identifier et stocker les spécialités suivantes : stupéfiants, spécialités à conserver entre 2 et 8°C.

- Pour l'identification d'un stupéfiant : il faut qu'il soit mis en enveloppe (ou sachet) spécifique aux stupéfiants accompagnée du bon de livraison stupéfiant, du numéro de lot, décharge signée à la réception des produits.

Le stockage : est obligatoirement effectué dans une armoire de sécurité renforcée fermée à clé

(3 points)

- Pour l'identification des spécialités à conserver entre 2 et 8°C : ces médicaments sont reçus dans un bac ou une pochette spécifique afin de respecter la chaîne du froid. Eventuellement la présence d'un pictogramme (thermomètre ou main au dessus d'un radiateur) permet de vérifier cette contrainte de stockage.

Stockage au réfrigérateur

(3 points)

Question 5 : Sachant que le prix d'achat H.T. d'un produit cosmétique (T.V.A.19,6%) est de 18 Euros, que le taux de marque est de 37%, calculer le coefficient multiplicateur T.T.C. (2 points)

$$\frac{100 + 19,6}{100 - 37} = 1,898$$

Question 6 : Le stock de Cold Cream est de 8 tubes grand modèle dont le prix unitaire de vente TTC est de 6,10 euros (TVA 19,6%). Quel est le prix de vente HT de ce stock ? (2 points)

$$\frac{6,10 \times 8 \times 100}{119,6} = 40,8 \text{ euros}$$

COOPER
Place Lucien Auvert
77020 MELUN
RCS B 399 227 636

PHARMACIE du PEUPLE
3 rue des chalands
ADRESSE

Relevé clientèle
n° compte 2446410
date du jour
n° facture 02- 7254254

Code article	Désignation	Quantité livrée	Quantité facturée	Prix unit. Brut HT	Prix unit. Net HT	Montant H.T.	Code TVA
14324344	Tilleul fleurs 1 kg	1	1	20,54	20,54	20,54	4
45656789	Baume du pérou 60 g	2	2	8,62	8,62	17,24	5
32456789	Cire blanche 1 kg	2	2	15,41	13,10	26,20	5
73454356	Glycérine 1 L	3	3	9,72	9,72	29,16	4
12343254	Cérat de Galien 1 kg	2	2	37,54	31,91	63,82	4
43567876	Cold-cream 1 kg	2	2	43,25	36,76	73,52	4
75431234	Eosine aqueuse à 2% 60 mL	50	48	2,12	1,80	86,40	5
27865433	Doliprane 500 mg 16 cps	120	100	1,68	1,428	142,80	2

taux T.V.A.	2	2,10 %	4	5,50 %	5	19,60 %
montant H.T.		142,80		187,04		129,84
montant T.V.A.		2,998		10,12		25,448

total marchandises H.T. euros 459,68 €	port H.T. 0,00 €	montant total H.T. 459,68 €	total T.V.A. 38,56	Montant total TTC 498,24 €
---	---------------------	--------------------------------	-----------------------	----------------------------------

En votre aimable règlement

0,5 point par case correctement remplie = 7 points au total

CORRIGÉ

LÉGISLATION DU TRAVAIL (20 points)

PROGRAMME	DOCUMENTS A CONSULTER	BAREME
LA DÉMISSION	ANNEXES 1 et 2	8 points
LES CONGÉS PAYÉS	ANNEXE 3	7 points
LES STRUCTURES PARITAIRES	ANNEXE 4	5 points

PRÉSENTATION DE L'OFFICINE ET MISE EN SITUATION

Raison Sociale	PHARMACIE DE L'ESPOIR	Mise en situation
Adresse	2 rue de Rennes – 22100 QUÉVERT	<p>Après l'obtention du Brevet de Préparateur en Pharmacie en juin 2002, vous êtes embauché(e) la même année à la Pharmacie de l'Espoir.</p> <p>Dans le cadre votre activité professionnelle, vous êtes confronté (e) à quelques situations concrètes relevant de la législation du droit du travail.</p>
Site internet	www.pharmacie-de-l'espoir.com	
Téléphone	02 96 87 00 64	
Télécopie	02 96 87 64 00	
Gérant	Docteur Maurice LE DÉHAN Pharmacien	
Spécialités	Homéopathie – Matériel médical – Orthopédie – Vétérinaire	
Effectif	12 salariés dont 2 préparatrices et un technicien de laboratoire	
Heure d'ouverture	du Lundi au Vendredi 8 h – 20 h non stop Samedi de 9 h à 13 h et de 14 h à 19 h	

CORRIGÉ

1 - LA DÉMISSION (8 points)

Un de vos collègues Monsieur Jean Claude LEBHOURIS, technicien de laboratoire, souhaite quitter l'officine, après sa période d'essai d'un mois, pour rejoindre une firme étrangère prête à l'embaucher en contrat à durée indéterminée. Il a été recruté le 1^{er} mars 2005 en contrat à durée déterminée (CDD) pour douze mois. Il envisage de remettre sa lettre de démission prévue pour le 15 juin 2005 à Monsieur Maurice LE DÉHAN, mais il se pose un certain nombre de questions et pense que vos connaissances juridiques peuvent lui être utiles à sa prise de décision.

A partir de vos connaissances personnelles et des annexes 1 et 2, vous répondrez à ces questions :

N° d'ordre	Nature des questions et réponses	Note prévue	Détail des notes et observations
1	<p>Monsieur Jean Claude LEBHOURIS peut-il rompre son contrat de travail ? Justifiez votre réponse.</p> <p>Possibilité de rupture :</p> <p>Oui Monsieur Jean Claude peut rompre son contrat de travail, car le CDD a été conclu après le 20 janvier 2002. Par ailleurs, Monsieur LEBHOURIS justifie d'une embauche sous contrat à durée déterminée.</p>	0,5	0,5 ou zéro (2 conditions impératives)
2	<p>Quelle est la définition du contrat de travail à durée déterminée ?</p> <p>Définition d'un contrat de travail à durée déterminée</p> <p>C'est un contrat obligatoirement écrit dont le terme est fixé, c'est-à-dire on connaît la date de début et la date de fin.</p> <p>Il ne peut avoir ni pour objet ni pour effet de pouvoir durablement un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise.</p>	0,5	0,5 (2 ^{ème} paragraphe non obligatoire)
3	<p>Enoncez trois raisons qui peuvent être considérées comme valables dans une rupture anticipée de contrat à durée déterminée après la période d'essai.</p> <p>Raisons justifiant une rupture anticipée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accord entre les parties - justification par le salarié d'une embauche pour une durée indéterminée chez un autre employeur (loi de modernisation janvier sociale du 17 janvier 2002) - cas de force majeure (imprévisible, inévitable, insurmontable) - cas de faute grave - non exécution des obligations par l'une des parties (article 1184 du code civil). 	1,5	0,5 point par raison
4	<p>Quelle est la définition de la période d'essai, précisez sa durée et son utilité pour l'employeur et pour le salarié</p> <p>- Définition de la période d'essai :</p> <p>c'est une période de test qui se situe au début du contrat de travail</p> <p>- Durée de la période d'essai :</p> <p>En l'espèce la durée est de un mois et il peut être rompu par le salarié ou par l'employeur, sans formalités ni indemnités</p> <p>- Utilité pour l'employeur :</p> <p>elle permet à l'employeur de tester les aptitudes professionnelles du salarié</p> <p>- Utilité pour le salarié :</p> <p>elle permet au salarié de vérifier si le travail correspond à ses attentes et si les conditions de travail lui conviennent.</p>	2	0,5 point 0,5 point 0,5 point 0,5 point
5	<p>Qu'entend-on par délai de préavis ? Quel en est l'intérêt pour l'employeur ? Quel est le risque encouru par le salarié qui ne respecte pas ce délai ?</p> <p>Définition du délai de préavis :</p> <p>Période qui s'écoule entre la signification de la démission et le départ effectif du salarié</p> <p>Intérêt pour l'employeur :</p> <p>Permettre une continuité dans le travail (recrutement d'un nouveau salarié)</p> <p>Risque encouru par le salarié en cas de non respect :</p> <p>Versement de dommages et intérêts à l'employeur pour compenser le préjudice subi</p>	1,5	0,5 point 0,5 point 0,5 point

CORRIGÉ

3 - LES STRUCTURES PARITAIRES (5 points)

Lors de vos recherches juridiques relatives à vos situations concrètes relevant du droit de travail, vous tombez sur un extrait de l'Accord Collectif National que Monsieur LE DÉHAN vous avait vivement recommandé.

A partir de vos connaissances personnelles et de cet extrait (Annexe 4), répondez aux questions suivantes :

N° d'ordre	Nature des questions et réponses	Note prévue	Détail des notes et observations
1	Dans le préambule de cet accord, il est fait référence à la Convention Collective du 3 décembre 1997. Rappelez la définition de la convention collective. Définition de la convention collective : C'est un accord écrit passé par des syndicats de salariés et des employeurs ou syndicats d'employeurs qui porte sur les conditions d'emploi et de travail et les garanties sociales	1	1 point
2	Sur quoi porte cet accord collectif ? Objet de cet accord collectif : L'accord porte sur la réduction du temps de travail	1	1 point
3	Quel est le texte qui justifie la signature de cet accord ? Nature du texte justifiant cet accord : Il s'agit de la loi du 13 juin 1998	1	1 point
4	Enumérez les différentes possibilités qui s'offrent à Monsieur LE DÉHAN pour appliquer cet accord dans son officine Différentes possibilités qui s'offrent à Mr LE DÉHAN pour appliquer cet accord dans son officine : <ul style="list-style-type: none">- diminution de la durée quotidienne du travail sur 5 jours.- répartition de la durée sur 4 jours au moins.- Une demi journée de repos accordée par semaine travaillée.- 2 jours de congés payés supplémentaires par mois de travail.	2	0,5 x 4 (minimum 4 possibilités)

AVERTISSEMENT AUX CORRECTEURS

Dans la correction il sera tenu compte de la qualité de la rédaction, de la précision du vocabulaire et du respect de l'orthographe